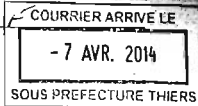


DÉPARTEMENT :

Bois de Joux

COMMUNE :

VOLLORE-MONTAIGNE



ARRONDISSEMENT :

THIERS

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

Effectif légal du conseil municipal :

11

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

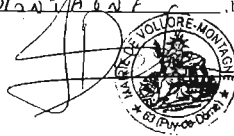
Table with 6 columns: Fonction, Qualité (M. ou Mme), NOM ET PRÉNOM, Date de naissance, Date de la plus récente élection à la fonction, Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres). Rows include Maire (D. LAIAE Jean François), Premier adjoint (G. VYRANNET Xavier), Deuxième adjoint (G. VETTE Christophe), Troisième adjoint (DUBOIS Charles), and several Conseillers (DUBOIS YVES, DUBOIS Fabien, VILLENEUVE ASSEF, ZANNE Guy Hyrit, CHAHAS Sébastien, ZANNE Guy Christophe, OLENSE Frédéric).

Empty table structure with 6 columns and 10 rows.

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

à VOLLORE-MONTAIGNE le 6 AVRIL 2014



(1) Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.